



# Élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes

**282**

**DA9**

Projet d'élargissement du chemin Pink entre la  
rue de la Gravité et le corridor Deschênes à  
Gatineau

6211-06-127

*Étude d'impact sur l'environnement*  
*Audience publique*  
*(16 mai 2011)*





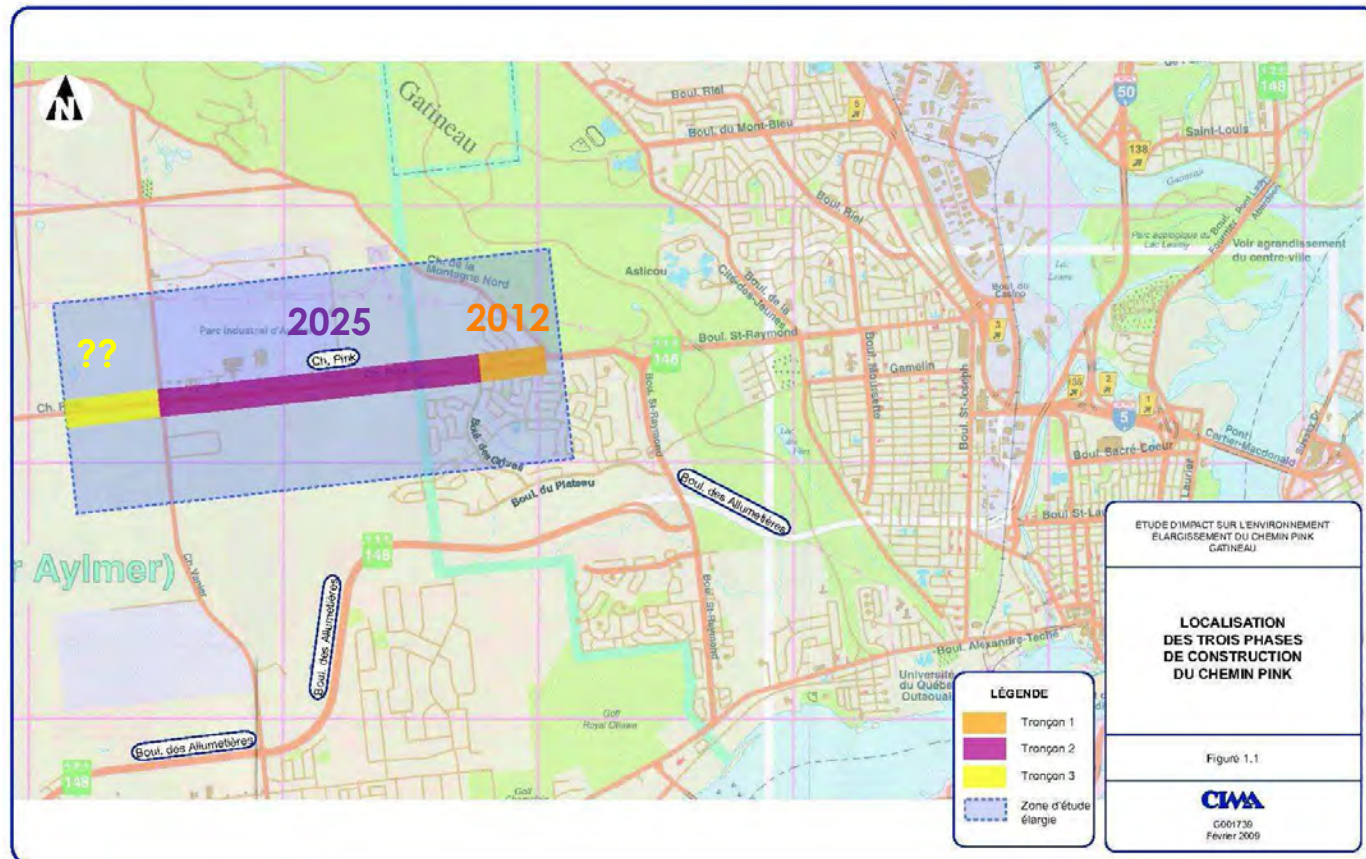
## CONTENU DE LA PRÉSENTATION

- *Localisation du projet*
- *Justification du projet*
- *Planification du projet*
- *Problématiques*
- *Étude des options et option retenue*
- *Évaluation des impacts et mesures d'atténuation*
  - *Milieu humain*
  - *Milieu biophysique*
- *Surveillance environnementale et suivi*
- *Échéancier et coût*





# Localisation du projet





## ***Le projet d'élargissement du chemin Pink est nécessaire parce que :***

- Le niveau de service actuel est à saturation avec plus de 8 700 déplacements par jour à l'intersection de Pink et Des Grives;
- Les intersections avec le chemin Pink doivent être sécurisées par feux de circulation;
- Les usagers vulnérables n'ont pas accès à des déplacements sécurisés sur Pink ou aux intersections;
- Le chemin Pink a déjà dépassé sa durée de vie utile et doit être refait, pour le présent et pour le futur;
- Le nouveau boulevard Pink permettra l'aménagement d'un sentier multifonctionnel à l'écart du trafic routier;
- Le nouveau boulevard Pink assurera une meilleure fluidité de la circulation routière Est-Ouest dans le secteur.





## ***Les travaux de construction sont prévus en trois phases:***

- **Phase I : 0.45 km projeté entre les intersections de la rue de la Gravité et le boulevard des Grives;  
Date de construction prévue: mai 2013**
- **Phase II: 2.65 km projeté entre les intersections du boulevard des Grives et le chemin Vanier;  
Date de construction prévue: 2025**
- **Phase III: 0.72 km projeté entre le chemin Vanier et le futur boulevard Deschênes;  
Date de construction prévue: indéterminé**





# Problématique

## *Contraintes sociales*

- **Présence de zones d'habitation situées à moins de 50 m de la route à l'étude et qui seront assujetties à des nuisances temporaires pendant la période de construction;**
- **Priorité à la sécurité routière, à la fluidité de la circulation et à la qualité esthétique de l'axe routier;**
- **Secteurs résidentiels en voie de développement (p. ex. Quartier du Plateau) aux abords du Chemin Pink.**



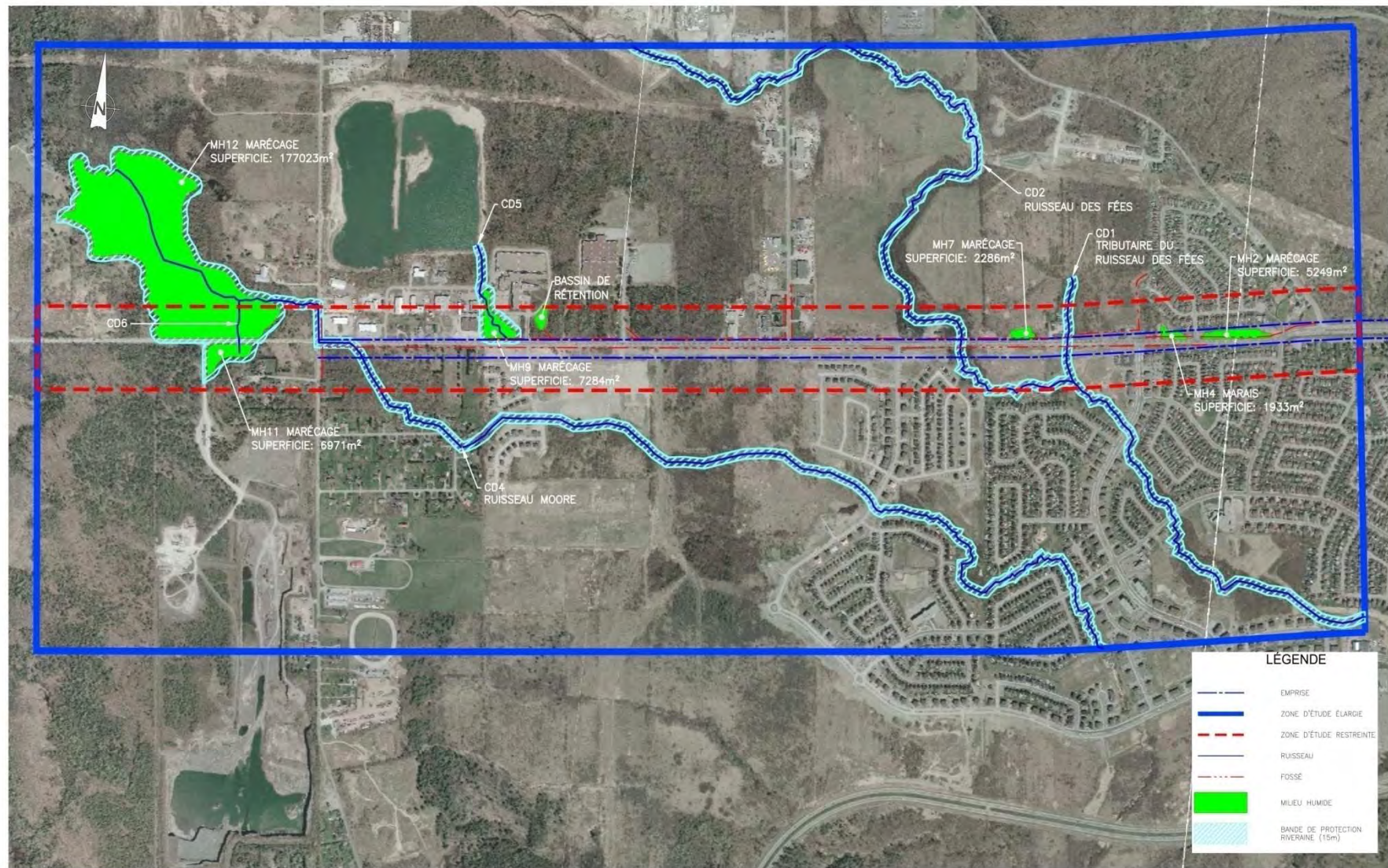


# Problématique

## *Contraintes écologiques*

- Quatre cours d'eau dans l'emprise de route;
- Présence de six milieux humides dans l'emprise de route.









# Étude d'options

## *3 options proposées et analysées*

- Options à 50 km/h avec intersections conventionnelles;
- Option avec carrefours giratoires;
- Option à 70 km/h avec intersections conventionnelles.

## *Option retenue*

- Option à 50 km/h (Phase 1) et 70 km/h pour les phases 2 et 3, avec intersections conventionnelles : Section urbaine à 4 voies;
- Deux chaussées de deux voies séparées avec un terre-plein central;
- Carrefours gérés par des feux de circulation;
- Aires pour le transport en commun;
- Intégration d'un sentier multifonctionnel.













## Évaluation des impacts et mesures d'atténuation

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
Milieu humain		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine culturel</li> </ul>	Destruction d'éléments patrimoniaux	Aucun site patrimonial ou archéologique n'a été identifié dans la zone à l'étude.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien-être et qualité de vie des communautés concernées</li> </ul>	Émission de poussières et perturbation du niveau sonore causées par l'utilisation de machinerie lourde.	Mettre en place les mesures d'atténuation recommandées sur la qualité de l'air, les niveaux sonores ambiants en période de construction.





## Évaluation des impacts et mesures d'atténuation

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
Milieu humain		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau sonore ambiant</li> </ul>	Gestion du niveau sonore ambiant lors de la phase 3 du projet.	Aménagement d'écrans antibruit recommandé pour protéger 25 résidences subissant un impact sonore moyen lors de la phase 3 (2031). À évaluer à nouveau en lors de la préparation des plans de construction de la phase 3.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Économie locale et régionale</li> </ul>	Effets positifs: <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emplois.</li> <li>Valeur ajoutée au parc industriel Pink.</li> <li>Amélioration de la circulation routière.</li> </ul>	Sans objet.





## Évaluation des impacts et mesures d'atténuation

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
Milieu biophysique		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des sols</li> </ul>	Gestion de matières résiduelles.	Les matériaux d'excavation excédentaires seront revalorisés et les rebuts disposés selon les normes du MDDEP et municipales.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des eaux de surface et intégrité de l'habitat du poisson</li> </ul>	Gestion des sédiments lors de l'installation de nouveaux ponceaux et des travaux en berge.	Mise en place de mesures de protection (barrières à sédiments, etc..) pour assurer l'intégrité des 4 cours d'eaux et l'habitat du poisson.







## Évaluation des impacts et mesures d'atténuation

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
Milieu biophysique		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Milieux humides</li> </ul>	6 milieux humides se trouvent, tout au moins en partie, dans l'emprise. Ceux-ci seront touchés lors de la construction des phases 2 et 3 du projet.	La Ville s'est engagée à compenser pour toute perte de milieux humides conformément aux exigences du MDDEP.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faune avienne</li> </ul>	Risque de perturbations si des arbres sont coupés en période de nidification.	Les travaux d'abattage seront réalisés seulement entre le 15 août et le 31 mars de manière à éviter la période de nidification.





## Surveillance environnementale

### *Trois périodes de surveillance:*

- **Pré-construction**
  - Les mesures d'atténuation seront incluses aux plans et devis;
  - Un plan d'action environnemental sera produit par l'entrepreneur et approuvé par la Ville;
  - Un plan de protection de l'habitat du poisson sera produit et intégré aux plans et devis de construction.





## Surveillance environnementale

- **Construction**
  - En chantier: s'assurer de la mise en place de toutes les mesures de protection de l'environnement relativement à:
    - L'ambiance sonore;
    - La qualité de l'air;
    - La qualité des sols;
    - Le milieu hydrique;
    - L'habitat du poisson

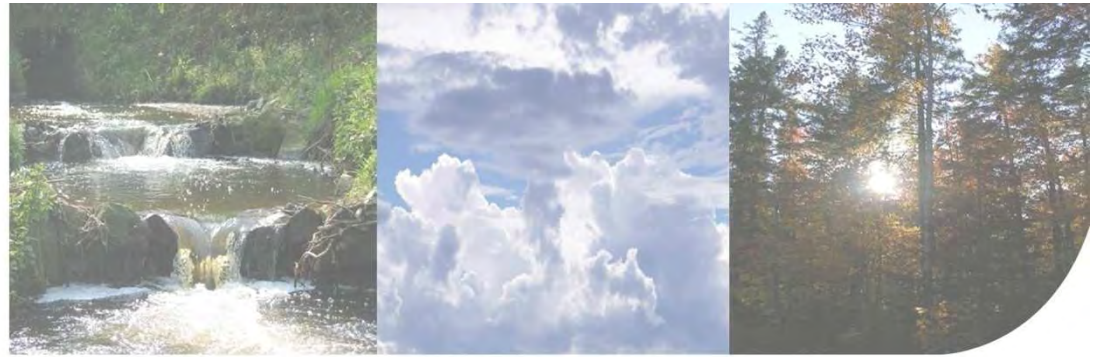




## Suivi environnemental

- **Post-Construction**
  - S'assurer du bon état ou fonctionnement :
    - Des aménagements et plantations;
    - Des mesures de protection de l'environnement;
  - Identifier les effets indésirables non anticipés;
  - Améliorer les pratiques environnementales dans les projets futurs





## Échéancier Phase I et II

	Activité	Date requise
Phase I	Obtention des permis environnementaux.	Décembre 2011
	Attestation de la contribution financière de Transports Canada.	Mars 2012
	Attestation de la contribution financière de Transport Québec.	Mars 2012
	Plans et devis de construction (mandat de la Ville de Gatineau).	Mai 2012
	Approbation des plans et devis de construction et adjudication du contrat (mandat de la Ville de Gatineau).	Octobre 2012
	Début des travaux d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le boulevard des Grives.	Mai 2013
	Mise en service de la nouvelle route.	Octobre 2013
Phase II		2025

**Coût total Phase I et II: 17.5 M\$**





# Questions?

